

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

COMITE DE PILOTAGE

SECRETARIAT EXECUTIF ITIE-GUINEE

NOTE DE PRESENTATION DU PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL (PTBA) 2020

I. INTRODUCTION :

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en Guinée (ITIE-GUINEE) est créée par Décret D/2012/014/PRG/SGG du 03 Février 2012 qui dispose en son article 2 que : « l'ITIE- GUINEE est un organe consultatif autonome, placée sous la tutelle du Ministère en charge des Mines et de la Géologie, dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie de gestion administrative et financière ».

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives constitue de nos jours une Norme Internationale de Bonne Gouvernance, dont le but est :

- d'assurer la transparence des paiements et des revenus générés par les industries extractives ;
- de rendre cette information accessible à la société civile et au grand public ;
- de favoriser donc le bon usage de cette richesse afin qu'elle soit un moteur de la croissance économique ;
- de contribuer au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

Le point 1.5 de l'Exigence N°1 de la Norme ITIE 2019 adoptée formellement lors de la Conférence Mondiale de l'ITIE à Paris (FRANCE) du 14 au 20 Juin 2019, mentionne que le Groupe Multipartite est tenu de mettre en place un plan de travail qui doit être mis à jour, entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de Validation établies par le Conseil d'administration de l'ITIE. Ce plan de travail doit fixer les objectifs de mise en œuvre du processus en phase avec les 12 Principes de l'ITIE et refléter les priorités nationales des industries extractives.

A ce titre, le Groupe Multipartite privilégie la recherche de solutions novatrices parmi lesquelles l'extension de la mise en œuvre du processus afin d'éclairer le débat public sur la gouvernance des ressources naturelles. Ce qui permettra d'améliorer l'exhaustivité des Rapports ITIE et l'information du public sur les recettes, et qui encouragera aussi l'adoption de niveaux élevés de transparence et de redevabilité dans la vie publique, autant en ce qui concerne les affaires de l'Etat que le monde des entreprises.

A la lumière de ce qui précède, le Groupe Multipartite de l'ITIE-GUINEE se fixe pour :



1. **Objectif global** : En tant que Pays ayant accompli des **Progrès Significatifs**, c'est de poursuivre et renforcer la mise en œuvre effective du processus ITIE conformément à la chaîne des valeurs.
2. **Objectifs Spécifiques** : Les objectifs spécifiques du plan de travail sont les suivants :
 - 2.1 Veiller au respect du cadre légal et institutionnel (juridique et fiscal) dans l'octroi des licences et des contrats, tenir le registre de la propriété effective et la participation de l'Etat, ainsi que le suivi de l'exploration et de la production ;
 - 2.2 Amorcer la collecte et la réconciliation des paiements effectués par les entreprises minières et des revenus perçus par les administrations ;
 - 2.3 Rendre l'information relative à la collecte et à la réconciliation des paiements et des revenus, disponible et accessible au grand public par la publication et la divulgation ;
 - 2.4 S'assurer que les données sur les revenus provenant de l'extraction minière sont débattus et effectivement affectés selon les règles de la démocratie et de la transparence par la gestion des dépenses sociales et économiques et la politique de développement durable ;
 - 2.5 Promouvoir une meilleure appropriation de la Norme ITIE par l'Administration Publique, les Sociétés Minières et la Société Civile en vue d'obtenir les résultats et impacts.

La voie pour l'atteinte de ces objectifs s'articule sur les neuf (9) axes ci-après :

- i. Améliorer le cadre légal et institutionnel dans l'octroi des licences et contrats ;
- ii. Suivre l'exploration et la production ;
- iii. a) Produire et publier les Rapports ITIE 2018 et 2019 portant sur la collecte et la réconciliation des flux des paiements et des revenus, (collecte des taxes et redevances) ;
b) Mettre en œuvre la politique des données ouvertes ;
- iv. Suivre la distribution des revenus ;
- v. Suivre la gestion des dépenses et la mise en œuvre de la politique de développement durable en tenant compte de la contribution sociale et économique ;
- vi. Obtenir le statut de Pays ayant accomplis des Progrès Satisfaisants ;
- vii. Poursuivre et renforcer la mise en œuvre de la stratégie de communication et de dissémination des Rapports ITIE 2016, 2017 et 2018 ;
- viii. Renforcer les capacités des parties prenantes sur le processus ITIE ;
- ix. Pérenniser, coordonner et améliorer la performance du Secrétariat Exécutif et du Comité de Pilotage.

C'est dans ce cadre que le Groupe Multipartite (GMP) s'attèle à créer les conditions de mise en œuvre effective des actions pour respecter les délais requis par les Exigences en matière de préparation et de divulgation des Rapports ITIE afin d'obtenir le statut de Pays ayant accompli des Progrès Satisfaisants.



En s'engageant à mettre en œuvre les exigences de la Norme ITIE, l'Etat Guinéen vise à promouvoir une meilleure gouvernance des ressources naturelles à travers la collecte, la réconciliation, l'audit et la publication de tous les paiements effectués par les entreprises minières et de toutes les recettes publiques perçues par l'Etat.

L'exploitation minière représente une part importante de l'économie guinéenne, générant plus de 80% des exportations, fournissant 20 à 25% des revenus de l'Etat, et constituant la source de plus de 10 000 emplois directs. Il est ainsi établi que le secteur minier représente un important moteur de la croissance et de développement socio-économique pour la Guinée.

Le Gouvernement Guinéen a pu mobiliser d'importantes ressources, grâce à la volonté politique exprimée par Son Excellence Monsieur le Président de la République, à travers sa lettre N°106/2013/PRG/SP du 08 Novembre 2013, en réaffirmant : « ma volonté ferme et celle de mon Gouvernement à soutenir le processus ITIE-GUINEE ».

II. FINANCEMENT :

Le Plan de Travail doit être revu et actualisé annuellement. Il ne doit pas être statique. Donc, il doit être glissant pour permettre de prendre en compte les évolutions éventuelles du secteur extractif et les politiques gouvernementales.

Le présent Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) prend en compte toutes les recommandations du Conseil d'Administration de l'ITIE INTERNATIONALE, lors de sa réunion du 27 Février 2019 à Oslo (NORVEGE), suivant référence de la décision : 2019-17/BM-42 déclarant la République de Guinée comme **Pays ayant accompli des Progrès Significatifs**, assorti de huit (8) mesures correctives afin de lui permettre d'obtenir le statut de pays ayant accompli les **Progrès Satisfaisants**.

Ainsi, en application des principes de l'ITIE INTERNATIONALE : « **les obligations pour les Etats à démontrer le degré de leur adhésion au processus de l'ITIE consistent à faire figurer dans leurs budgets nationaux, les financements nécessaires à soutenir les plans d'actions qui alimentent les activités à travers le Comité de Pilotage et les Commissions Opérationnelles** » ;

Egalement, parmi les douze (12) Principes, au point N°12, il est précisé : « **Nous considérons que, dans la recherche de solutions, toutes les parties prenantes peuvent apporter des contributions importantes et pertinentes, qu'il s'agisse des Etats et entités qui en dépendent, des entreprises extractives, des sociétés de service, des organisations multilatérales, des organismes financiers, des investisseurs ou des organisations non gouvernementales** ;

Le Décret D2012/014/PRG/SGG du 03 Février 2012, en son article 6 stipule que : « **Les ressources financières nécessaires au fonctionnement des organes de l'ITIE-GUINEE sont constituées de : i) Dotations budgétaires de l'Etat ; ii) Contribution du Fonds de Promotion et de Développement Miniers ; iii) Concours financiers extérieurs des Institutions Internationales et des Organismes Etrangers de Coopération ; iv) Contribution des sociétés minières ; v) Contribution du secteur privé et des ONG associées à l'Initiative ; vi) Dons et Legs** » ;



Par ailleurs, il convient de noter que dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan de Travail et Budget Annuel, le Gouvernement peut s'adresser aux Partenaires Techniques et Financiers bi et multilatéraux en leur demandant des appuis complémentaires.

III. PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL 2020 :

Le Plan de Travail et le Budget Annuel, présentés ci-dessous est le résultat des séances de travail du Groupe Multipartite (GMP).

Ce faisant, les neuf (9) axes stratégiques identifiés sont déclinés en **102 activités avec un budget total qui se chiffre à 992 500 USD (Neuf cent quatre vingt douze mille cinq cents dollars US)** dont le financement est identifié par l'Etat Guinéen à hauteur de **417 934 USD, soit 42,11 %** suivant Loi de Finances 2020 et **574 566 USD, soit 57,89 % de financement à rechercher**. Le taux de change appliqué suivant **Liste N°251/2019 du 31 Décembre 2019 (BCRG) est : 1 USD = 9 401 GNF**.

Le présent Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) est en lien avec le Plan de Travail Triennal et Budget (PTTB), approuvé par le Conseil de Supervision en date du 29 Avril 2019. Cependant, il faut signaler une légère augmentation de 33 000 USD qui concerne les services des Consultants.

Ce Plan de Travail et le Budget Annuel 2020 se décomposent comme suit :

1. Améliorer le cadre légal et régime fiscal dans l'octroi des licences, contrats, propriété effective et participation de l'Etat :
(Voir détail aux pages 16 à 20)

Cette rubrique doit rendre efficace et efficiente la transparence en matière de procédure d'octroi des licences et contrats et procéder à une mise à jour du cadastre minier.

En plus, l'application de la **Propriété Effective et la Participation de l'Etat** qui s'articulent autour de la gouvernance dans l'administration des titres miniers est une Exigence au cœur de l'ITIE et des préoccupations du Gouvernement. L'objectif est de maximiser la transparence et de réduire progressivement la corruption conformément à la Norme ITIE 2019 qui encourage la transparence des contrats et des licences qui sont des défis à relever.

C'est pourquoi, lever les obstacles d'ordre légal et fiscal est non seulement un impératif pour la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée mais aussi permettra de la pérenniser.

Ce volet est composé de vingt huit (28) activités pour un montant de **53 000 USD** et se résume comme suit :

- | | | |
|------------|---|--------------|
| 1.1 à 1.5 | Suivre le processus de modernisation du cadastre minier
Jusqu'à identifier les propriétaires réels | = PM |
| 1.6 à 1.28 | Appliquer la feuille de route sur la propriété effective | = 53 000 USD |

2. Suivre l'exploration et la production : (Voir détail à la page 21)

Cette composante se définit par la mise en place d'un système efficace et sécurisé pour la prospection et le suivi de la production du secteur extractif en Guinée.

L'ITIE exige la divulgation des informations liées à l'exploration et à la production, permettant aux parties prenantes de comprendre le potentiel du secteur (Exigence 3).

Elle comprend trois (3) activités pour un montant de **mis pour mémoire** et qui se décomposent comme suit :

- 2.1 à 2.3 Renforcer les capacités du personnel chargé des opérations de suivi et de contrôle pour une évaluation quantitative et qualitative des productions et pour collecter les données sur la prospection et la production pour l'exercice fiscal. = PM

3. Collecte des taxes et des redevances en vue de produire et publier les Rapports portant sur les flux de paiements et des revenus 2019 : (Voir détail aux pages 22 et 23)

Cette rubrique porte essentiellement sur la collecte et la réconciliation des flux des paiements effectués par les sociétés minières et des flux de revenus perçus par les administrations pour les années fiscales 2018 et 2019.

Les actions requises pour cela, portent entre autres sur le recrutement d'un Consultant National et de l'Administrateur Indépendant qui, auront en charge la réalisation d'une étude de cadrage et l'organisation d'un atelier de formation sur le remplissage des formulaires de déclaration devant s'acheminer en vue de l'élaboration d'un Rapport définitif, et l'organisation de sa publication par le Comité de Pilotage.

L'acquisition d'un logiciel par le Secrétariat Exécutif est une nécessité car, il servira d'interface pour une banque de données entre les services de régie financière de l'Etat et les sociétés minières.

Elle comporte onze (11) activités pour un montant de **178 000 USD** et se résume comme suit :

- 3.1 à 3.3 Poursuivre l'appui du Consultant National pour l'élaboration de l'étude de cadrage 2019 = 35 000 USD
- 3.4 à 3.6 Organiser l'atelier de formation et des réunions, en vue de produire et adopter le Rapport ITIE 2019 = 13 000 USD
- 3.7 Finaliser la production du Rapport ITIE 2019 (Administrateur) = 100 000 USD
- 3.8 Organiser la cérémonie de publication des Rapports 2018 et 2019 = 10 000 USD
- 3.9 Traduire et imprimer la synthèse des Rapports 2016, 2017, 2018 et 2019 en 4 langues nationales = 15 000 USD
- 3.10 Elaborer et publier le rapport annuel d'avancement 2019 = 5 000 USD
- 3.11 Constituer une base de données des informations contextuelles sur le secteur minier (logiciel) = PM



4. Attribution ou la distribution des revenus : (Voir détail à la page 24)

Le but de cette composante, est d'assurer un meilleur suivi de la gestion et de l'affectation des revenus issus des sociétés minières. Le Groupe Multipartite est encouragé à publier des informations sur la gestion des revenus, en contribuant à améliorer la compréhension du public et à alimenter le débat.

Elle comprend quatre (4) activités pour un montant de **65 000 USD**, qui se décompose comme suit :

- 4.1 Réaliser une étude portant sur l'analyse de la capacité de gestion des revenus et des dépenses au niveau des Communes = 40 000 USD
- 4.2 à 4.3 Former les Receveurs Communautaires sur le processus ITIE avec le remplissage des formulaires de déclaration = 25 000 USD
- 4.4 S'assurer que les dispositions prévues dans le code minier sont appliquées = PM

5. Gestion des dépenses sociales et de politique de développement durable : (Voir détail à la page 25)

Cette rubrique, vise à améliorer la gestion des dépenses publiques face à la volatilité des revenus issus des Industries Extractives afin de permettre d'évaluer l'impact du secteur extractif sur l'économie nationale. Le Groupe Multipartite doit divulguer, lorsqu'elles sont disponibles, des informations sur la contribution des Industries Extractives à l'économie pour l'exercice fiscal couvert par le Rapport ITIE.

Elle comprend cinq (5) activités pour un montant de **mis pour mémoire (PM)** :

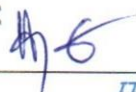
- 5.1 S'assurer que la Loi de Finances a pris en charge les revenus miniers dans les volets recettes et dépenses = PM
- 5.2 S'assurer que la Cour des Comptes a certifié les comptes de l'Etat = PM
- 5.3 S'assurer que les revenus issus des IE sont effectivement utilisés dans la mise en œuvre du PDL = PM
- 5.4 Renforcer le partenariat public et privé dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement dans le secteur minier = PM
- 5.5 Réaliser une étude sur les impacts socio-économiques = PM

6. Maintenir le statut de Pays Conforme : (Voir détail à la page 26)

Il convient de rappeler que la République de Guinée a été déclarée **Pays Conforme, le 02 Juillet 2014**, lors de la réunion du C.A de l'ITIE INTERNATIONALE à Mexico.

Il est important d'attirer l'attention des autorités de la République de Guinée que la Validation de la Guinée a commencé le 1^{er} Juillet 2018 et s'est étendue jusqu'au 27 Février 2019. La réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE INTERNATIONALE tenue à Oslo (NORVEGE), suivant référence de la décision : 2019-17/BM-42 déclarant la République de Guinée comme **Pays ayant accompli des Progrès Significatifs**, assorti de huit (8) mesures correctives qui doivent être satisfaites en Août 2020 afin de permettre à la Guinée d'obtenir le statut de pays ayant accompli les **Progrès Satisfaisants**.

Cette rubrique comporte huit (8) activités pour un montant de **10 000 USD** et se résume comme suit :



6.1 à 6.8 Organiser la cérémonie portant sur la Validation de la Guinée déclarée comme Pays ayant accompli des Progrès Satisfaisants = 10 000 USD

7. Poursuivre et renforcer la mise en œuvre de la stratégie de communication et de dissémination des Rapports ITIE : (Voir détails aux pages 27 à 29)

Cette composante, qui s'articule sur la gouvernance administrative dans le domaine de l'exploitation minière vise à la création des conditions nécessaires à un dialogue permanent relatif à l'utilisation des ressources générées par les industries extractives. L'objectif est de maximiser la transparence et de réduire progressivement, jusqu'à élimination complète, le climat de méfiance et de tension dans les zones minières.

Le Groupe Multipartite doit s'assurer que les Rapports ITIE 2016, 2017, 2018 et 2019 sont compréhensibles et accessibles au grand public et qu'ils contribuent au débat public. Le public cible devra inclure le Gouvernement, les Institutions Républicaines, la Société Civile, les Sociétés Minières, les Médias et les Communautés des zones minières.

Cette rubrique comporte dix sept (17) activités pour un montant de **252 500 USD** et se résume comme suit :

- | | | |
|---|---|-------------|
| 7.1 Mettre à jour la stratégie de communication | = | 5 000 USD |
| 7.2 Plaidoyer pour accroître l'appui politique et financier nécessaire à la poursuite de la mise en œuvre de l'ITIE-GUINEE | = | PM |
| 7.3 Réaliser la mission de dissémination des Rapports 2016 à 2018 | = | 120 000 USD |
| 7.4 Présenter les rapports 2016 à 2018 à la maison de presse | = | 1 000 USD |
| 7.5 Présenter les rapports 2016 à 2018 dans six (6) Universités | = | 4 000 USD |
| 7.6 Publier les rapports de synthèse dans trois (3) journaux | = | 10 000 USD |
| 7.7 à 7.14 Insertion des messages et spots publicitaires, conception et impression des agendas et calendriers, avis à manifestation d'intérêt dans les journaux, affichage des panneaux publicitaires, conception et impression des dépliants, tee-shirt, casquettes et kakémonos, abonnement, reprographie, documentations et revues | = | 89 500 USD |
| 7.15 Organiser des émissions et reportages à la Radio et TV | = | 15 000 USD |
| 7.16 Suivre et évaluer périodiquement les activités de communication | = | 8 000 USD |
| 7.17 Veiller à l'implication des femmes dans le processus ITIE | = | PM |

8. Renforcer les capacités des parties prenantes sur le processus ITIE : (Voir détails aux pages 30 et 31)

Le faible niveau d'information du public guinéen sur l'ITIE, y compris les services de l'Etat et les Institutions Républicaines constitue une forte contrainte à lever, ce qui justifie les volets ci-après dont le coût de réalisation pour cette rubrique qui comporte huit (8) activités se chiffre à un montant de **80 000 USD** :

- | | | |
|--|---|------------|
| 8.1 Organiser un atelier sur le processus ITIE et sensibiliser les membres du Gouvernement | = | 10 000 USD |
|--|---|------------|

- | | | |
|---|---|------------|
| 8.2 Organiser un atelier sur la Norme ITIE 2019 en faveur du GMP | = | 10 000 USD |
| 8.3 à 8.7 Identifier, élaborer, mettre à jour un plan de formation et réaliser les voyages d'études et les missions à l'extérieur | = | 60 000 USD |
| 8.8 Divulguer les Rapports ITIE par la Société Civile | = | PM |

9. Pérennisation et fonctionnement des organes de l'ITIE-GUINEE (consolider, renforcer et pérenniser) : (Voir détails aux pages 32 à 34)

Cette rubrique devient d'autant plus importante que la Norme ITIE s'est maintenant élargie pour couvrir encore plus de domaines de la Chaîne de Valeurs. Avec cette Exigence que les Organes Nationaux de l'ITIE devront veiller à assurer la publication, non seulement des paiements effectués par les entreprises minières et des ressources perçues par le Gouvernement, mais également aux transferts des revenus issus de l'extraction minière vers les collectivités locales.

Adopter et promulguer une Loi ITIE-GUINEE et assurer son financement pérenne.

L'ITIE doit être perçue comme un processus permanent et non un évènement dont le but est une meilleure gouvernance portée sur la transparence accrue. Pour assurer le fonctionnement correct et régulier de l'ITIE-GUINEE, les activités inscrites dans cette rubrique au nombre de dix huit (18) sont résumées en 8 points pour un montant de **354 000 USD** :

- | | | |
|---|---|-------------|
| 9.1 à 9.4 Veiller au respect de l'application des Actes (Décrets, Arrêtés,) ; mener le plaidoyer auprès du Gouvernement, des PTF, des sociétés minières pour leur contribution volontaire au financement du processus ITIE-GUINEE ; élaborer, discuter et adopter un texte par prélèvement de 0,30 % des recettes fiscales minières | = | PM |
| 9.5 à 9.7 Organiser la tenue des réunions ordinaires et extraordinaires du Conseil de Supervision, du Comité de Pilotage et des commissions opérationnelles | = | 27 000 USD |
| 9.8 Publier dans les journaux et sur le site web le PTBA 2020 | = | 8 000 USD |
| 9.9 à 9.10 Mobiliser les ressources financières et envoyer les courriers aux Partenaires Techniques et Financiers pour solliciter leurs appuis | = | PM |
| 9.11 à 9.12 Acquérir les biens (investissements) | = | 95 000 USD |
| 9.13 Héberger, former et mettre à jour le site web itie-guinee.org | = | 20 000 USD |
| 9.14 à 9.16 Appuyer et améliorer la gestion | = | 64 000 USD |
| 9.17 Contribuer au financement du Secrétariat International ITIE | = | 10 000 USD |
| 9.18 Assurer le fonctionnement *(voir détail page 9). | = | 130 000 USD |

L'obligation des organes nationaux de l'ITIE est de recueillir et fournir les informations cruciales permettant de s'assurer que les recettes provenant des industries extractives atteignent leur destination et sont utilisées judicieusement et ne peut résulter que d'une capacité de gestion assise sur des moyens adéquats.

Le Secrétariat Exécutif de l'ITIE-GUINEE est dépourvu de tout moyen de déplacement. Cependant, il a l'obligation d'effectuer des missions dans les 7 Régions Minières de la Guinée tant du point de vue de la dissémination des différents Rapports que du suivi des différents formulaires de déclaration.



Sur ce, l'ITIE-GUINEE doit améliorer et renforcer son fonctionnement et ses autres activités en le pourvoyant des moyens adéquats, condition indispensable au succès de son travail.

A ce titre, nous sollicitons auprès du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers **la couverture du gap de financement pour un montant équivalent de 574 566 USD, soit 57,89 % du coût total du budget annuel 2020.**

Conakry, le 20 Janvier 2020

Le Consultant Comptable et Financier




Sekou Amadou DRAME

Le Secrétaire Exécutif




Mamadou DIABY

**Vu et approuvé
Le Président du Comité de Pilotage**




Saadou NIMAGA

ANNEXE

Détail des dépenses de fonctionnement

N°	Libellés	Montant prévisionnel		Montant Loi de Finances 2020	Ecart à rechercher	Observation
		USD	Equivalent GNF			
1	Salaires du personnel contractuel du Secrétariat Exécutif	17 355	163 154 355	163 154 355	0	
2	Primes d'encouragement des cadres du Secrétariat Exécutif	15 062	141 597 862	141 597 862	0	
3	Pré imprimés	800	7 520 000	7 520 000	0	
4	Documentation	1 000	9 401 000	9 401 000	0	
5	Fournitures et petits matériels de bureau	1 000	9 401 000	9 401 000	0	
6	Fournitures de bureau et informatiques	12 000	112 812 000	112 812 000	0	
7	Carburant et lubrifiant	43 400	408 003 400	408 003 400	0	
8	Autres produits et fournitures	700	6 580 700	6 580 700	0	
9	Maintenance, entretiens et réparations des immobilisations	14 500	136 314 500	136 314 500	0	
10	Frais de téléphone et Internet	6 000	56 406 000	56 406 000	0	
11	Missions et réceptions	4 500	42 304 500	61 106 500	0	
12	Autres prestations (nettoyage des bureaux)	2 000	18 802 000	18 802 000	0	
13	Photocopies et reliures des documents	11 683	109 831 883	109 831 883	0	
TOTAL :		130 000	1 222 130 000	1 222 130 000		

Taux : 1 USD = 9 401 GNF au 31 Décembre 2019 BCRG (Liste N°251/2019).



PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL 2020

TABLEAU RECAPITULATIF DU PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL (PTBA) PAR BAILLEUR DE FONDS (EXPRIME EN USD)

I. FINANCEMENTS IDENTIFIES

N°	COMPOSANTES / AXES STRATEGIQUES	BND / ETAT GUINEEN	TOTAL	POURCENTAGE PAR ACTIVITE
1	Améliorer le cadre légal et réglementaire de la gestion dans l'octroi des permis, licences et contrats	PM	PM	
	1.10 Faire un plaidoyer pour l'adoption du Projet de Loi sur la propriété effective.	PM	PM	
	1.14 et 1.15 Remplir et publier le registre des propriétaires effectifs des industries extractives.	PM	PM	
	1.17 Inclure les exigences de l'ITIE relatives à la divulgation des propriétaires effectifs des IE dans les formulaires de déclaration des entreprises.	PM	PM	
	1.19 et 1.20 Exiger et publier annuellement les informations de la situation sur la propriété effective.	PM	PM	
	1.22 Divulguer la participation de l'Etat dans les industries extractives.	PM	PM	
	1.24 à 1.28 Evaluer, publier la liste des sociétés minière où l'Etat détient des parts, assurer le suivi et vulgariser les dispositions pertinentes des Lois sur le secteur extractif	PM	PM	
2	Suivre l'exploration et la production	PM	PM	
	Voir détail à la page 21.	PM	PM	
3	Produire et publier les rapports portant sur la collecte et la réconciliation	33 000	33 000	7,89 %
	3.6 Organiser des réunions en vue de l'analyse et l'approbation du Rapport ITIE 2018.	3 000	3 000	
	3.8 Organiser les cérémonies de publication des Rapports ITIE 2018 et 2019.	10 000	10 000	
	3.9 Traduire et imprimer la synthèse des Rapports ITIE 2016 à 2019 en quatre (4) langues nationales.	15 000	15 000	
	3.10 Elaborer et publier le rapport d'avancement des activités ITIE 2019.	5 000	5 000	
5	Suivre la gestion des dépenses et de la politique de développement durable	PM	PM	
	Voir détail à la page 25.	PM	PM	
6	Maintenir le statut de Pays Conforme	10 000	10 000	2,39 %
	6.8 Organiser la cérémonie de déclaration portant sur le Statut de Pays ayant accompli des Progrès Satisfaisants.	10 000	10 000	



N°	COMPOSANTES / AXES STRATEGIQUES	BND / ETAT GUINEEN	TOTAL	POURCENTAGE PAR ACTIVITE
7	Poursuivre et renforcer la mise en œuvre de la stratégie de communication	135 934	135 934	32,53 %
	7.2 Plaidoyer pour accroître l'appui politique et financier nécessaire à la poursuite de la mise en œuvre de l'ITIE.	PM	PM	
	7.3 Réaliser la mission de dissémination des Rapports ITIE 2016, 2017 et 2018.	120 000	120 000	
	7.4 à 7.5 Présenter les Rapports 2016, 2017 et 2018 à la Maison de Presse et dans les Universités.	5 000	5 000	
	7.6 Publier la synthèse des Rapports ITIE 2016, 2017 et 2018 dans trois (03) journaux de la place.	10 000	10 000	
	7.9 Insérer les avis à manifestation d'intérêt .	934	934	
8	Renforcer les capacités des parties prenantes du processus ITIE	PM	PM	
	8.5 Mettre en œuvre un plan de formation.	PM	PM	
9	Fonctionnement des Organes ITIE-GUINEE (Consolider et renforcer le processus)	239 000	239 000	57,19 %
	9.5 Organiser la tenue d'une réunion ordinaire du Conseil de Supervision.	4 500	4 500	
	9.6 Organiser et tenir les réunions du Comité de Pilotage (GMP) au nombre de 25 sessions.	20 000	20 000	
	9.7 Organiser la tenue des réunions des commissions opérationnelles (12).	2 500	2 500	
	9.8 Publier dans trois (3) Journaux de la place et sur le Site Web le PTBA 2019.	8 000	8 000	
	9.14 à 9.16 Appuyer et améliorer la gestion.	64 000	64 000	
	9.17 Contribution du Gouvernement au financement du Secrétariat International de l'ITIE.	10 000	10 000	
	9.20 Fonctionnement.	130 000	130 000	
	TOTAL GENERAL :	417 934	417 934	100 %

Conakry, le 22 Janvier 2020

Le Président du Comité de Pilotage



II. TABLEAU DES ACTIVITES POUR LESQUELLES LE FINANCEMENT EST A RECHERCHER

Axes	Activités	Montant USD	Proposition source de financement
1	Cadre légal et régime fiscal dans l'octroi des licences, des contrats, propriété effective et participation de l'Etat.	53 000	CPDM
	1.7 Organiser un atelier avec les Institutions Républicaines et le GMP pour trouver une solution à un obstacle potentiel.	10 000	
	1.13 Organiser un (1) atelier de sensibilisation sur la propriété effective pour les personnes politiquement exposées.	10 000	
	1.16 Divulguer les informations sur la propriété effective à travers les formulaires de déclaration ITIE.	10 000	
	1.18 Organiser une rencontre d'échanges entre le GMP et le CPDM.	3 000	
	1.21 Publier les informations (liste) sur la propriété effective des IE sur les sites web de l'ITIE, du MMG et dans trois (3) journaux.	10 000	
	1.23 Organiser deux (2) ateliers de suivi-évaluation sur l'exécution de la feuille de route.	10 000	
3	Collecte des taxes (produire et publier les rapports).	145 000	FONDS D'INVESTISSEMENT MINIER
	3.3 Poursuivre l'appui du consultant national pour l'étude de cadrage.	35 000	
	3.5 Organiser un atelier de formation sur le remplissage des formulaires de déclaration 2019.	10 000	
	3.7 Produire et adopter le rapport définitif 2019 (Honoraires de l'Administrateur Indépendant)	100 000	
4	Attribution ou distribution des revenus	65 000	ANAIM
	4.1 Réaliser une étude portant sur l'analyse de la capacité de gestion des revenus et des dépenses au niveau des Communes y compris la répartition et les transferts infranationaux.	40 000	
	4.3 Former les Receveurs Communautaires sur le processus ITIE avec le remplissage des formulaires de déclaration.	25 000	
7	Poursuivre et renforcer la mise en œuvre de la stratégie de communication.	116 566	ANAIM = 58 283 \$ CPDM = 58 283 \$
	7.1 Mettre à jour la stratégie de communication.	5 000	
	7.7 Insérer les messages et les spots publicitaires sur l'ITIE au niveau des Radio et TV.	10 000	
	7.8 Conception et impression des agendas et calendriers ITIE-GUINEE.	10 000	
	7.9 Insérer les avis à manifestation d'intérêt.	1 066	
	7.10 Augmenter et renouveler le nombre des panneaux publicitaires.	20 000	
	7.11 Réaliser un film documentaire sur l'ITIE-GUINEE.	20 000	
	7.12 Concevoir, réaliser et distribuer les bandes dessinées.	10 000	
	7.13 Conception et impression des dépliants, des Tee-shirt, des Képis et des Kakémonos.	15 000	
	7.14 Informations, abonnements et revues.	2 500	
	7.15 Organiser des émissions à la Radio et à la TV.	15 000	
	7.16 Suivre et évaluer périodiquement l'ensemble des activités de communication, apprécier les résultats et mesurer les impacts.	8 000	



Axes	Activités	Montant USD	Proposition source de financement
8	Renforcer les capacités et la formation des parties prenantes sur le processus ITIE.	80 000	
	8.1 Organiser un (1) atelier sur le processus ITIE et sensibiliser les membres du Gouvernement.	10 000	BNE = 20 000 \$
	8.2 Organiser un (1) atelier sur la Norme 2019 en faveur des membres du GMP	10 000	CPDM = 30 000 \$
	8.6 et 8.7 Participer aux réunions, séminaires régionaux et internationaux, voyages d'études et formation des membres du Secrétariat Exécutif et du Groupe Multipartite (GMP).	60 000	ANAIM = 30 000 \$
9	Fonctionnement des organes de l'ITIE-GUINEE	115 000	
	9.11 et 9.12 Acquérir les biens (03 véhicules, 01 moto, les matériels, équipements et mobiliers de bureau).	95 000	Sociétés Minières
	9.13 Héberger, former et mettre à jour le site web ITIE-GUINEE.	20 000	Direction Nationale des Mines
TOTAL GENERAL (1 + 3 + 4 + 7 + 8 + 9)		574 566	

Conakry, le 22 Janvier 2020

Le Consultant Comptable et Financier



Sékou Amadou DRAME

Le Secrétaire Exécutif



Mamadou DIABY

Le Président du CP



Saadou NIMAGA